Réception par le préfet : 10/07/2023 Affichage : 10/07/2023 D2023-6-4-14

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 29 Juin 2023

L'an 2023, le vingt-neuf juin à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le vingt-trois juin 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-trois juin 2023.

Mme Valérie DESQUESNE a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.



Nombre de membres en exercice : 61 Nombre de membres présents : 34 Nombre de membres ayant

donné pouvoir : 9

Nombre de membres excusés : 11 Nombre de membres absents : 7

Date de convocation : 23 juin 2023

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

1 0 JUIL. 2023

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :

1 n JUIL, 2023

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.8 - Environnement

Objet : Adoption des plans d'actions Climat Air Energie et Economie Circulaire, Contrat d'Objectif Territorial

		Excusés			
Noms des Conseillers	Présents	* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à</u> : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absent
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Jean ELISABETH		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Gislaine MARIE		
Mme Catherine CAILLY			M. Daniel BREARD		
M. Pascal DALIGAULT			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE	х				
Mme Valérie DESQUESNE	х				
M. Jean ELISABETH	х				
Mme Najat LEMERAY			M. Jean-Christophe MEUNIER		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	Х				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	Х				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	х				

Réception par le préfet : 10/07/2023 Affichage : 10/07/2023

72023	Excusés					
Noms des Conseillers	Présents	* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)		N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents	
SAINT-DENIS-DE-MERE						
M. Manuel MACHADO	Х					
TERRES DE PRIMARCE						
TERRES-DE-DRUANCE M. Jean TURMEL	X					
BEAUMESNIL			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
M. Gilles PORQUET	X					
CAMPAGNOLLES						
Mme Catherine GOURNEY						
LECONTE	Х					
LANDELLES-ET-COUPIGNY						
M. Denis JOUAULT	х					
LE MESNIL-ROBERT	_					
M. Jean-Claude RUAULT	Х					
NOUES-DE-SIENNE						
Mme Coraline BRISON-						
VALOGNES	Х					
M. Olivier JEANNEAU	Х					
Mme Colette JOUAULT	X					
Mme Bernadette LEROY	X					
M. Georges RAVENEL	X			ļ		
PONT-BELLANGER						
M. Jean-Pierre MURIER				х		
SAINT-AUBIN-DES-BOIS			M. Denis JOUAULT	1		
M. Maurice ANNE			IVI. Denis JOUAULI			
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU		v.				
Mme Catherine GARNIER	Х					
SOULEUVRE-EN-BOCAGE						
Mme Annick ALLAIN				х	1	
M. Alain DECLOMESNIL				X		
M. Régis DELIQUAIRE				x		
M. Didier DUCHEMIN				X		
M. Marc GUILLAUMIN				X		
M. Francis HERMON				х		
Mme Marie-Line LEVALLOIS		Marie Land		X		
M. Eric MARTIN					X	
Mme Natacha MASSIEU				х		
Mme Sandrine SAMSON					Х	
Mme Cyndi THOMAS					Х	
VALDALLIERE						
VALDALLIERE M. Jean-Paul ANGENEAU	х					
M. Frédéric BROGNIART	X					
Mme Caroline CHANU	X			1		
Mme Marie-Françoise				1		
DAUPRAT	Х					
M. Gilles FAUCON			M. Frédéric BROGNIART			
Mme Brigitte MENNIER					Х	
Mme Sabrina SCOLA	Х					

Réception par le préfet : 10/07/2023 Affichage : 10/07/2023 D2023-6-4-14

//07/2023	1		Excusés		P	
Noms des Conseillers	Présents	* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents	
VIRE NORMANDIE						
M. Marc ANDREU SABATER	Х					
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X					
M. Lucien BAZIN	х					
Mme Marie-Ange CORDIER					х	
M. Serge COUASNON	×					
Mme Nicole DESMOTTES	х					
Mme Sylvie GELEZ					х	
M. Corentin GOETHALS				х		
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT			
M. Gilles MALOISEL	х					
M. Pascal MARTIN	х					
M. Gérard MARY	х					
Mme Marie-Odile MOREL					Х	
Mme Valérie OLLIVIER	Х					
M. Régis PICOT	Х					
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN			
Mme Annie ROSSI	Х					
M. Guy VELANY				х		
TOTAL	34	0	9	11	7	
Nombre de Membres en exercice			61			
Nombre de conseillers présents			34			
Quorum	31					
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	43					

Réception par le préfet : 10/07/2023

Affichage: 10/07/2023 Mme Catherine GOURNEY LECONTE, Vice-Présidente en charge des affaires liées à la Transition Energétique et aux Mobilités, donne lecture du rapport suivant :

Chers collèques.

Signé en octobre 2021 avec l'ADEME, le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) permet d'accéder à une enveloppe financière de 350 000 € maximum. Le contrat est complémentaire au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et représente une aide opérationnelle au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le COT est mis en œuvre en 2 temps :

- Phase 1 (mars 2022-juin 2023): elle permet à la collectivité, d'organiser ou d'améliorer une gouvernance interne et externe, de faire l'état des lieux de la performance de sa politique Energie climat et Economie circulaire, de compléter ses diagnostics territoriaux et de bâtir un premier plan d'action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes.
- Phase 2 (juillet 2023-février 2026) : la collectivité met en œuvre le programme d'actions et le complète de manière itérative pour progresser dans sa politique de Transition Energétique et Ecologique (TEE).

Nous approchons de la fin de la première période. Nous avons réalisé les audits initiaux Economie Circulaire et Climat-Air-Energie (ex Cit'Ergie) qui nous attribuent les scores suivants :

- Economie Circulaire: 11,7%, à l'échéance du COT nous devrons atteindre 23,7%
- Climat Air Energie: 22,6%, à l'échéance du COT, nous devrons atteindre 33,5%

Un programme d'actions co-construit avec les acteurs du territoire, les services et les commissions thématiques, a été débattu en Comité de Pilotage le vendredi 9 juin 2023. Ces actions mesurables, sobres et ambitieuses nous permettront d'atteindre ces scores cibles.

Nous vous proposons le plan d'actions dans l'annexe ci-joint.

Considérant l'avis du Comité de Pilotage « Contrat d'Objectifs Territorial » réuni le 9 juin 2023, et l'avis du Bureau Communautaire réuni le 12 juin 2023, il est proposé au Conseil Communautaire:

- > d'adopter le plan d'actions COT : composé du plan d'action Climat-Air-Energie et du plan d'actions Economie Circulaire (joint en annexe)
- de nommer, Mme Gourney-Leconte, élue référente en charge des politiques :
 - o Climat Air Energie;
 - o Economie Circulaire;

et élue en charge du Contrat d'Objectifs Territorial.

- de fusionner le Comité de Pilotage « PCAET » et Comité de Pilotage « COT », réunissant les membres du Bureau Communautaire, le CODIR (comité de direction), le SDEC, l'ADEME, la Région et la DDTM.
- > d'habiliter M. le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette délibération et à engager les procédures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE						
Vote ordinaire à main levée :						
Pour :	43	Contre :	0	Abstentions :	0	
☐ Adopté	à la majorité		à l'unanimité	☐ Non adopt	té	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance Mme Valérie DESQUESNE INTERCOM de la Vire au

Le Président M. Marc ANDREU SABATER

Page 4 sur 4